

Demande de permis de construire - Constructions agricoles, annexe AGR-8

**Activité accessoire non agricole** (hébergement, restauration et élevage divers)

Les activités accessoires sont réservées aux seules entreprises agricoles (> 0.75 UMOS) et doivent être exercées dans les bâtiments centraux de l'exploitation et former avec cette dernière une unité. Le caractère agricole doit rester pour l'essentiel inchangé et l'activité ne doit pas entraîner d'effets indésirables (équipement, stationnement, etc…). L'activité ne peut être exercée que par l'exploitant de l'entreprise agricole ou sa famille au sens proche. L'activité ne peut être exercée que dans des constructions ou installations devenues inutiles à l'agriculture. Une distinction est faite entre les activités accessoires ayant un lien étroit avec l'entreprise agricole et celles pour lesquelles ce lien fait défaut. Pour les premières, des agrandissements mesurés sous forme de constructions annexes ou mobilières peuvent être autorisés (au maximum 100 m2). Pour les secondes, la dépendance de la survie de l'exploitation au revenu complémentaire doit être démontrée. Dans le cas des centres d'exploitation temporaires (estivage), des activités de restauration ou d'hébergement (repas, gîte) sont admises. Aucune construction annexe ou mobilière n'est autorisée, de sorte que seuls les bâtiments existants peuvent être utilisés. La période d'exploitation, limitée, correspond à celle pendant laquelle le bétail est à l'alpage.

 Objet de la demande

[ ] Activité d'hébergement et restauration [ ] Elevage divers (ex. aquaculture) [ ] Artisanat

Données générales

N° de l'entreprise agricole: JU 

N° de l'exploitation d'estivage: JU 

Teneur d'alpage, durée du bail: 

N° ECA du bâtiment principal: 

Année de construction: 

Derniers travaux, objet / date: 

Hébergement et restauration

Restauration: Situation actuelle Situation projetée

Capacité (nombre de places)  

* Boissons alcoolisées [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Produits de sa propre exploitation [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Restauration froide [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Boissons non alcoolisées [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Restauration chaude [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non

Hébergement

Restauration: Situation actuelle Situation projetée

Capacité (nombre de places)  

* Boissons alcoolisées [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Produits de sa propre exploitation [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Restauration froide [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Boissons non alcoolisées [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non
* Restauration chaude [ ] oui [ ] non [ ] oui [ ] non

Elevage divers Situation actuelle Situation projetée

Description, type d'élevage:  

Capacité de production annuelle: 

Artisanat, autres services Situation actuelle Situation projetée

Description, type de service:  

  

Organisation

Direction de l'activité accessoire: [ ] chef d'exploitation [ ] conjoint autre, à préciser

Personnel engagé: [ ] oui [ ] non  nombre

Temps consacré à l'activité accessoire: direction  heures par semaine

 employé(s)  heures par semaine

Composition des revenus revenu actuel en % revenu envisagé en %

Commercialisation de la production  

Transformation et vente directe de produits agricoles  

Activité accessoire:  

Autre activité professionnelle:  

Toute demande de complément relevant des aspects financiers et nécessaire à l'examen d'ECR demeure réservée

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques **(champ obligatoire)**



Les documents confidentiels sont à adresser directement au Service de l'économie rurale à Courtemelon

**Documents à fournir selon l'objet de la demande:**

* **Un concept de gestion/business plan, expliquant les liens tant économiques que structurels du projet avec l'exploitation agricole (description de l'activité, revenus envisagés, organisation, charge en personnel, gestion du temps, etc.) pour les projets de plus de fr. 100'000.-.**
* **Sans demande de soutien financier à ECR, le dernier bouclement comptable pour un projet de moins de fr. 100'000.-, une planification économique et monétaire simplifiée pour un projet de
fr. 100'000.- à fr. 500'000.-, un budget complet et détaillé pour un projet de plus de fr. 500'000.-.**